

## **Politique d'hébergement obligatoire**

À compter du début de la saison 2026-2027, toutes les équipes, tous les athlètes et/ou tous les entraîneurs participant aux championnats de Curling Canada devront séjourner dans le ou les hôtels hôtes désignés par Curling Canada et réserver leur hébergement par l'intermédiaire des voies de réservation officielles de l'événement pour être admissibles à la compétition.

Curling Canada met en œuvre cette Politique d'hébergement obligatoire afin d'assurer la pérennité et le succès de ses championnats, tout en conciliant les besoins des comités d'accueil et des équipes participantes.

Ces dernières années, un nombre croissant d'équipes ont choisi de séjourner dans des hébergements autres que les hôtels officiels désignés. Bien que nous comprenions que les équipes puissent avoir diverses raisons de prendre ces décisions, cette tendance a eu un impact significatif sur la viabilité globale de l'accueil des événements de Curling Canada.

Comme moins de participants séjournent dans les blocs hôteliers officiels, les coûts d'hébergement des équipes ont augmenté, de précieuses subventions liées aux nuitées d'hôtel ont été perdues et l'intérêt des communautés d'accueil et des partenaires hôteliers potentiels a diminué. Les hôtels hôtes jouent un rôle essentiel dans le succès de ces événements, et un taux de réservation élevé des blocs de chambres est souvent un facteur déterminant pour obtenir des ententes d'accueil compétitives, un soutien financier et la capacité globale d'accueillir des championnats.

Bien que nous comprenions que chaque équipe ait des besoins différents lorsqu'il s'agit de se préparer à concourir pour un championnat national et d'assurer une performance optimale, la Politique d'hébergement obligatoire vise également à favoriser l'équité et la cohérence en assurant à toutes les équipes participantes un accès égal aux hébergements officiels et à une expérience commune.

En fin de compte, cette politique a pour objectif de renforcer les partenariats avec les collectivités et les hôtels hôtes, de soutenir la pérennité des événements de Curling Canada et de contribuer à garantir la prestation continue d'expériences de championnat de haute qualité pour tous les participants.

Remarque: La Politique d'hébergement obligatoire ne s'applique pas au Championnat canadien de curling en fauteuil roulant. Afin de garantir aux participants l'accès à un hébergement adapté à leurs besoins en matière d'accessibilité, et compte tenu du nombre limité de chambres accessibles dans de nombreux hôtels, les équipes et les participants peuvent, au besoin, réserver un hébergement à l'extérieur de l'hôtel hôte désigné ou des hôtels hôtes désignés.